

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
10	10	8

Date de convocation 16 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

✧ ✧ ✧ ✧

DÉLIBÉRATION : N° 14-2025

OBJET : REVISION TARIFS

LOCATON DU FOYER ET SALLE COMMUNALE

**Le 23 mai 2025
A 19 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme et MEUNIER Laurent.

Absent excusé – M. SAMAZAN Michel

Membres du Conseil Municipal excusés représentés :

M. Jonathan GOMBERT, conseiller municipal, a donné pouvoir à Céline OUDIN

SECRETAIRE – M. Laurent MEUNIER

Présents : 8

Absents excusés : 1

Procurations : 1

Suite aux demandes de location du foyer communal s'étendant sur plusieurs jours, il convient, afin que la location se déroule dans les meilleures conditions, de réviser les tarifs.

Madame le Maire propose la location du foyer aux résidents et non résidents de la commune pour des manifestations privées dans les conditions suivantes :

Tarifs	
Habitants de la commune de Cox pour location courte durée (une soirée)	50 €
Habitants de la commune de Cox pour un week-end (vendredi 19h00 à dimanche 16h00)	100 €
Associations externes ou non-résidents de la commune de Cox pour location courte durée (une soirée)	150 €
Associations externes ou non-résidents de la commune de Cox pour un week-end (vendredi 19h00 à dimanche 16h00)	300 €

Un chèque de caution de 500 € devra être déposé en même temps que le chèque de location.

Pour la salle communale, située 7 Place des Potiers, Madame le Maire propose qu'une tarification soit mise en place.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de voter les tarifs suivants :

- 250 € mensuel hors charges,
- 20 € la journée pour les habitants de la commune,
- 10 € la demi-journée pour les habitants de la commune,
- 40 € la journée pour les non-résidents de la commune de Cox,
- 20 € la demi journée pour les non-résidents de la commune de Cox

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve :

- la nouvelle tarification du foyer communal à partir du 01 juin 2025,
- la nouvelle tarification de la salle communale à partir du 01 juin 2025,

POUR : 8 voix

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Céline OUDIN

